Procès en Tribunal correctionnel

<u>Le juge</u> : mène le débat contradictoire entre les parties opposées (il est parfois assisté de deux assesseurs). **Il prononce le verdict en fin de procès.**

<u>Le procureur de la République</u> : réclame une peine (réquisition)

<u>Le greffier</u> : note les échanges lors du procès

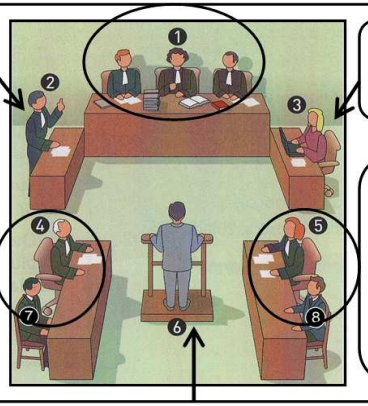

<u>La partie civile</u> : la victime et son avocat essaient d'obtenir une condamnation de l'accusé

<u>La défense</u> : le prévenu, avec son avocat, essaie de démontrer son innocence ou de réduire sa responsabilité

<u>Les témoins et les experts (médecin…)</u> : répondent aux questions du juge à la barre

Les étapes du déroulement du procès
1) <u>Début du procès</u> : le juge vérifie l'identité du prévenu et de la victime puis le juge présente l'affaire brièvement (sans détail).
2) <u>Les versions des faits</u> : le juge demande à la victime de donner sa version, puis il interroge le prévenu qui donne sa version.
3) <u>Témoins et experts</u> : le juge interroge les témoins (ayant vu quelque chose, ayant des éléments à apporter…) et les experts (policiers, psychologues, médecins, experts scientifiques…) qui viennent à la barre. Le juge peut aussi réinterroger le prévenu ou la victime quand il veut.
4) <u>La victime présente son bilan</u> : la victime fait un résumé de l'affaire selon son point de vue en utilisant les témoignages des experts et témoins venus à la barre. Elle demande une condamnation du prévenu.
5) <u>Le procureur de la République (joué par le prof)</u> : présente son réquisitoire et propose une peine contre le prévenu en la justifiant.
6) <u>L'avocat de la Défense présente son bilan</u> : l'avocat fait un résumé de l'affaire en faveur du prévenu (= le plaidoyer) en utilisant les témoignages des experts et témoins venus à la barre. Il demande l'acquittement ou une peine légère. La victime peut demander la parole pour répliquer mais c'est toujours la défense qui parle en dernier.
7) <u>Le verdict</u> : le juge se retire quelques instants, puis il revient et donne une peine (ou pas) en justifiant sa décision.

Fiche de préparation des témoins & experts

• **<u>Etape 3</u> : préparez vos témoignages en temps qu'experts et témoins. Vous devrez témoigner lorsque le juge vous appellera à la barre.**

Experts / témoins (nom & qualité)	Témoignages